

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 497

présenté par

Mme Buffet, M. Asensi, M. Bocquet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement est motivé par le fait le présent projet de loi modifie l'organisation actuelle des cycles scolaires, au primaire et au collège, et renvoie au décret la nouvelle configuration des cycles qu'il compte mettre en place.